Bonjour monsieur Longpre : On m'informe que « le Comité » tient actuellement des audiences sur la gouvernance des déchets nucléaires au Canada et qu'elles se termineront la première semaine de mars. À cette fin, je m'efforce de faire en sorte que les commentaires me parviennent avant le 3 mars afin qu'ils puissent être versés au dossier.

L'idée critique et la plus importante est que le Parlement doit commencer à jouer un rôle plus important dans la surveillance afin de garantir une bonne gouvernance en matière d'énergie nucléaire et de déchets radioactifs. Historiquement, presque toutes les décisions relatives au nucléaire ont été prises par le gouvernement sans surveillance ni débat parlementaire, et donc sans que les parlementaires aient conscience des questions importantes qui se posent fréquemment. Cette situation est compliquée par la « capture organisationnelle » presque totale des organismes de réglementation et de surveillance par l'industrie nucléaire. Cet enjeu doit être abordé et rectifié.

Je suis tout à fait d'accord avec les recommandations faites par M. Gordon Edwards, Ph. D., au nom du Regroupement pour la surveillance du nucléaire :

- 1. Nous avons besoin d'une agence de gestion des déchets nucléaires et de déclassement qui soit indépendante de l'industrie et des organismes qui font la promotion de l'industrie, comme RNCan. C'était une recommandation unanime de la <u>Commission Seaborn</u> après un processus d'évaluation environnementale de dix ans. L'agence de gestion des déchets devrait remettre régulièrement des rapports au Parlement, pas seulement au ministre.
- 2. La CCSN, l'organisme de réglementation du nucléaire, ne devrait pas relever du ministre des Ressources naturelles, mais de celui d'Environnement Canada. On remédierait ainsi à une situation fâcheuse où les décisions de la CCSN semblent dictées par l'industrie qu'elle réglemente. La CCSN devrait aussi remettre des rapports directement au Parlement, et ce régulièrement.
- 3. L'amnésie est une mauvaise politique. <u>Patrimoine canadien</u> devrait dorénavant archiver des dossiers complets sur l'héritage radioactif que nous laissons aux générations futures. L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE en souligne la nécessité depuis plus d'une dizaine d'années, mais le Canada ne le fait pas encore.
- 4. Le <u>retraitement</u> du combustible nucléaire usé pour en extraire le plutonium devrait être interdit. Il complique la gestion des déchets et marque une étape dangereuse vers la prolifération des armes nucléaires.
- 5. L'<u>intendance perpétuelle</u>, qui est une solution de rechange à l'abandon, devrait être sérieusement envisagée. L'abandon est irresponsable. Trois « dépôts définitifs » de déchets nucléaires ont connu des échecs jusqu'à présent.
- 6. L'<u>extraction de l'uranium</u> au Canada nous laisse actuellement 218 millions de tonnes de sable radioactif qui doivent être gardés hors de l'environnement pendant un million d'années. Une initiative parlementaire est nécessaire pour maintenir ces déchets d'uranium à l'ordre du jour politique et garantir qu'ils sont surveillés et maintenus en sécurité.

Avec mes remerciements,

Ian Pineau : Maîtrise en Éducation